



Présents : C. BLAIN, G. BOUHIN, A. CARRIERE, M. CHAPELLIER, I. CUENOT, M. DESTAING, F. GARCIA, F. GARREAU, JP. GURTNER, B. JEANNIN, O. MARLOT, C. MICHEL, F. OLERON, N. PECOT, O. REGNIER, J. DE LA ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, N. SIEVERT, I. VINAI.

Excusés : T. VUITTENEZ, L. SCHNEITER, F. DOLE, A. LOUVRIER procuration respective à (F. GARCIA, C. MICHEL, G. BOUHIN, M. DESTAING).

4 auditeurs

Le compte rendu du conseil municipal du 23 mars est validé à l'unanimité. Quorum atteint.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les travaux des ateliers municipaux.

Le conseil municipal se prononce favorablement pour le rajout de cette délibération à l'ordre du jour.

1. Vie de la commune

- La réunion publique assainissement prévue initialement le 12 mai est reportée au **17 mai à 19H00** à la salle socio-culturelle (+ d'infos en page 5).
- Des nouvelles de la salle des sports !
Malgré des difficultés d'exécution, notamment sur la toiture, nous tablons toujours sur une livraison pour la reprise des activités sportives au mois de septembre. Fin juin, la municipalité communiquera sur le calendrier.
- La réfection de la toiture de la Maison de Santé débutera au mois de juin pour 3 mois et n'entravera pas l'activité des professionnels de santé.
- L'enfouissement des réseaux secs rue de Pontarlier débutera au mois de septembre.
- La rénovation du patrimoine culturel a repris. Le démontage et déplacement du Monuments aux Morts va bientôt débuter. Il est encore possible d'effectuer des dons sur le site internet de la Fondation du Patrimoine : <https://www.fondation-patrimoine.org>.

2. Parking Cassani – location

Le manque de stationnement dans le centre bourg et la densification de logements voulue par le PLUi pénalisent la rénovation des anciennes bâtisses de type ferme comtoise. Pour mémoire, les propriétaires doivent justifier de 2 places de stationnements dans un périmètre de 300m du logement concerné.

Pour apporter une réponse, la commune propose de mettre en location des emplacements limités sur le site « Cassani » et ainsi facilitera l'obtention des places obligatoires aux propriétaires de la zone UA.

Le propriétaire devra, en contrepartie, payer une location par avance de 250€/an sur une durée minimale de 10 ans par stationnement.

Le parking Cassani sera également ouvert à tous les usagers.

Accord à l'unanimité

3. Tarifs périscolaires

Le périscolaire connaît un franc succès. Les enfants des deux écoles le fréquentent.

- Les charges pour la commune sont importantes et augmentent avec les coûts de l'énergie, de personnel...

- Sur un an, le prestataire a augmenté le coût du repas de 60 cts.
- Pour répondre aux différentes augmentations, le conseil décide de répercuter le prix du repas et de modifier le quotient familial par tranche en s'alignant sur ceux pratiqués par les périscolaires avoisinants. Un tableau récapitulatif sera communiqué dans la prochaine feuille municipale.
- L'investissement du futur périscolaire n'impactera pas les prix actuels calculés uniquement sur une partie du fonctionnement. Le reste étant pris en charge par la collectivité.

20 voix pour 3 abstentions

4. Travaux de mise en séparatif des réseaux rue de la Gare et rue de la Nue et plan de financement

Les réseaux de la commune doivent faire l'objet, en partie, d'une rénovation et/ou mise aux normes. Les rues de la Gare et de la Nue sont identifiées dans le Schéma Directeur en priorité. La commune souhaite donc faire les travaux de séparatif rapidement dans ce secteur. Pour ce faire, un maître d'œuvre doit être retenu.

Après étude des offres il ressort que l'entreprise BEJ est retenue avec un tarif décomposé comme tel :

- travaux de mise en séparatif : 5 460 € inclus enquêtes de branchement
- travaux AEP : 3 630 €
- travaux de voirie : 7 410 €
- levé topo : 2 598 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société BEJ pour un coût global et forfaitaire de 16 500€ pour réaliser les travaux avec une tranche ferme pour le séparatif, une tranche optionnelle 1 pour la réfection du réseau d'eau et une tranche optionnelle 2 pour la réfection totale de la voirie.
- autorise le maire à signer le devis concernant le levé topographique relatif à la mise en séparatif pour 2 598 €.
- autorise le maire à déposer des dossiers de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département et à établir un plan de financement avec les financeurs.
- s'engage à respecter la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ou le cas échéant sa déclinaison régionale.
- autorise le maire à signer tous documents nécessaires dans ce cadre.

5. Plan de financement des travaux de renaturation de la place de l'église

Après présentation de l'APD (avant-projet définitif) au conseil municipal, la commune sollicite le soutien et la participation financière des partenaires suivants :

Financeurs	Demande au titre de	Taux en %	Montant prévisionnel HT
Etat	DETR	19.77	200 000.00 €
Région	Région contrat C2R	29.66	300 000.00 €
Commissariat de Massif		11.86	120 000.00 €
Département	Politique cyclable	4.59	46 432.68 €
	Amendes de police	0.59	6 000.00 €
	OPSA	5.14	52 000.00 €
	PAC25	2.09	21 116.00 €
Commune de LEVIER	Autofinancement	26.29	265 880.62 €
TOTAL		100	1 011 429.30 €

Suite aux éléments présentés ci-dessus le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le plan de financement,

- autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'ensemble des financeurs ci-dessus mais également auprès d'autres partenaires (Fonds Vert...).

6. Travaux et financement de sécurisation du Lycée LaSalle

La sortie du groupe scolaire LaSalle pose des problèmes de circulation et de sécurité.

Pour apporter une solution, la commune a sollicité une AMO technique réalisée par le cabinet André.

Une proposition d'aménagement est faite pour palier à cette problématique.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, donne pouvoir au maire pour solliciter des subventions auprès du Département et de la Région et lancer la consultation

7. Sollicitation Fonds Vert pour la démolition de l'ancien EHPAD et l'aménagement du quartier du Rocheret

Dans le cadre de la réhabilitation du quartier du Rocheret, la commune en partenariat avec Habitat25 et Néolia souhaite revoir l'ensemble de l'aménagement urbain de l'ancien EHPAD et des logements sociaux Habitat25.

Néolia et Habitat 25 ont proposé d'acquérir pour la somme de 50 001€ le foncier nu du site de l'EHPAD afin de réaliser un programme de logements sociaux et destinés à l'acquisition.

La commune a acquis le site à l'euro symbolique et se chargera de la démolition. Pour ce faire, elle sollicite le Fonds Vert.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise le maire à faire toutes les démarches nécessaires avec les partenaires et financeurs.

8. Demande de financement du poste de chef de projet dans le cadre du dispositif PVD

La commune est éligible au financement à hauteur de 75% du poste de son chef de projet grâce au dispositif « Petites Villes de Demain ».

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise le maire à effectuer toutes les démarches et notamment la demande de financement du poste auprès des instances compétentes.

9. Enquête de branchements

La CCA 800, compétente en matière d'élaboration de schéma directeur assainissement et eau a missionné la société Sopreco pour réaliser des enquêtes de branchements.

La commune de LEVIER, dans le cadre de la réalisation de la nouvelle station d'épuration a besoin de ces enquêtes de branchements mais avec plus de détails. Chaque enquête se verra donc majorée de 55€.

La CCA 800 mettra à disposition de la commune 200 enquêtes. Sopreco a présenté un devis complémentaire de 11 000€ à la commune pour répondre à son besoin spécifique. Ces enquêtes seront ciblées sur les points noirs et nécessitant un éclairage.

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, donne pouvoir au maire pour signer tous documents s'y afférent.

10. Bail commercial ELIAD

Les besoins en matière d'aide à domicile sont de plus en plus importants en raison des évolutions démographiques, de l'évolution de la dépendance et de l'éloignement des aidants familiaux.

- aussi, la commune de LEVIER, souhaite développer sur son territoire un accueil de jour. Cet accueil se situe à la croisée du soutien et de l'accompagnement à domicile des personnes dépendantes et de l'aide aux aidants familiaux. C'est un service complémentaire dans la filière de prise en charge des personnes âgées dépendantes vivant à domicile.
- la commune de LEVIER soucieuse et préoccupée par le vieillissement de sa population a, entre autres, orienté les objectifs vers l'ouverture d'un service d'accueil de jour. Animés par une même volonté, la commune s'associe avec ELIAD.

- le site du presbytère a été retenu. En attendant les travaux, la commune mettra à disposition de l'association le rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie.

Après lecture du bail, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne pouvoir au maire pour le signer.

11. Désignation du référent déontologique des élus et adhésion à la mission d'assistance et conseil du CDG25

La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes.

Ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local, le centre de gestion du Doubs a proposé une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences (Mmes Aurore GRANERO, Pascaline BOULAY, Mrs Stéphane BARTEAUX, Christian BAUZERAND et Xavier MONLAÛ), cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions (6 ans).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- décide de désigner en qualité de référents déontologues la liste proposée par le Centre de Gestion,
- fixe les modalités de saisine et de l'examen de celle-ci,
- adopte la charte de l'élu local,
- autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion et à inscrire les dépenses afférentes au budget ;

12. Echanges de parcelles rue de Salins

Située au 6 rue de Salins, dans l'ancien bâtiment ADDSEA, la chocolaterie « Rose de Porcelaine » devrait voir le jour en fin d'année 2023.

Dans ce cadre, un échange des parcelles est envisagé pour faciliter les accès et le stationnement.

Le conseil **à l'unanimité** autorise l'échange :

- de la parcelle communale AE 458 de 58 m² contre la AE 467 de 22m².
- de faire un découpage d'env. 3m² pour aligner le domaine public.

Aucune soulte n'est à prévoir.

Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la chocolaterie.

13. Echanges de parcelles rue de la Motte et décision de déclassement et désaffectation du domaine public

Une délibération datant du 28 juin 2019 prévoyant l'échange des parcelles 493 de 49m² appartenant à la commune contre la parcelle AE 491 de 36m² appartenant aux consorts MOURAUX n'a pas fait l'objet d'une régularisation.

Une nouvelle délibération doit être prise, intégrant :

- la répartition des frais d'acte entre les parties.
- la décision de déclassement et de désaffectation du domaine public concernant la parcelle nouvellement cadastrée section AE n°493.

Accord à l'unanimité

14. Travaux des ateliers municipaux

Le Conseil Municipal avec **22 voix pour et une abstention** autorise le Maire à signer les devis en lien avec la création des ateliers municipaux.

15. Questions diverses

- Un conseiller soulève la gêne occasionnée pour les citoyens par la fermeture du Crédit Agricole le mercredi. Un courrier sera envoyé au Crédit Agricole pour faire remonter cette information.

- La municipalité rappelle que lorsque quelqu'un nourrit un animal (notamment un chat) de manière régulière sur sa propriété, il en devient propriétaire et par conséquent les soins de l'animal lui incombent.
Tout propriétaire de chat est dans l'obligation de le faire identifier au moyen d'une puce ou d'un tatouage, il est également invité à le faire stériliser ou castrer afin d'éviter la prolifération des chats sur la commune et causer une gêne au voisinage.
- Repas de la Fête des Mères : il aura lieu le samedi 03 juin. Vous trouverez ci-dessous le coupon-réponse à retourner au secrétariat de mairie pour le **vendredi 26 mai DERNIER DÉLAI**.

Nouveau à LEVIER !



INTERIEUR/EXTERIEUR
PORTES - FENETRES
AGENCEMENT

Nicolas BAVEREL
06 08 90 98 87
menuiseriebaverel@gmail.com

9, rue du Couchant - 25270 LEVIER

Bibliothèque

Depuis le 3 mai, la bibliothèque est également ouverte le mercredi matin.

Voici les nouveaux horaires :

Mardi : 14h30 – 18h30

Mercredi : 9h – 12h et 14h30 – 18h30

Vendredi : 14h30 – 18h30

**La Municipalité invite toutes les mamans de LEVIER
à la salle des Fêtes le samedi 03 juin 2023 à partir de 19h30
pour la traditionnelle soirée de la **FÊTE DES MÈRES****

**Coupon-réponse à rendre au secrétariat
avant le vendredi 26 mai dernier délai :**

Madame
participera au repas de la Fête des Mères.



**Mercredi 17 mai 2023 à 19h00
à la salle socio-culturelle**

Thème : mise en séparatif individuel



Cette réunion sera l'occasion de vous présenter les réseaux eau et assainissement de la commune et les enjeux que cela représente pour la nouvelle station d'épuration.

Nous vous informerons sur les travaux envisagés dans la commune et les répercussions que cela aura sur les propriétaires riverains (obligation de raccordement au réseau séparatif, ...).

Nous vous attendons nombreux !

DIMANCHE 28 MAI 2023

à partir de 9h - Salle des Fêtes



NE PAS PERDRE LA VOIE BICOULE

LA RONDE DES SAPINS

LEVIER

2 circuits pédestres
8 km et 14 km

Ravitaillements le long des parcours

2 circuits VTT
22 km et 40 km

REPAS sur place

flâchez-moi !

Inscriptions en ligne
Infos 06 78 73 86 55

Handball Levier
la ronde des Sapins



+ 4 € après le 24.05.23

masson
publicité
PONTARIER 03 81 39 14 81
AGRI CHAQUE JOUR
DANS VOTRE
INTERET
ET CELUI DE LA
SOCIÉTÉ
FRANCHE-COMTE

L'Harmonie SOLUNA organise
avec l'Harmonie de Clairvaux-les-Lacs

un concert
le samedi 10 juin 2023 à 20h30
à la salle des fêtes de LEVIER

Entrée gratuite

Bonne ambiance assurée !!

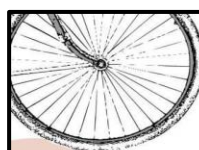
DON DU SANG

La prochaine collecte aura lieu

Mercredi 07 juin 2023
de 16h à 19h
à la salle socio-culturelle

sur rendez-vous

<https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte>



LEVIER



VIDE-GRENIER

DIMANCHE 11 JUIN 2023

De 6h à 18h

3 euros/Mètre

Buvette et petite restauration sur place.

Renseignements et inscriptions :

Prévalet Anne : 06.74.22.87.55

Ratte Sylvie : 07.87.95.47.65



Entrée libre !



2023
24 JUIN
À PARTIR DE 20H

LEVIER

SALLE POLYVALENTE

RALLYE & SOUPER
TOURISTIQUE & DANSANT

EN JOURNÉE



Parcours de 160 km
avec road book

100€ pour 2 personnes

Rallye + Souper dansant

60€ pour 2 personnes

Rallye seul



Gilles PETITJEAN

COUSCOUS ROYAL
FROMAGE -DESSERT
CAFÉ (BOISSON NON COMPRISE)

25€ par personne



Organisé par

TEAM **Auto** LEVIER

RÉSERVATIONS

06 71 97 17 01 - eurlalainprevalet@orange.fr

OFFRE D'EMPLOI

Le Musée du Cheval Comtois et de la Forêt
recrute pour la saison estivale
du 14 juillet au 20 août 2023

Travail en semaine et le week-end

Date limite des candidatures : **31 mai 2023**

Vous pouvez envoyer CV et lettre de
motivation par email de
préférence : museeducheval@cca800.fr